



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
19 avril 2022
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2022
6-10 juin 2022, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Kenya
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kenya (2022-2026)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le produit intérieur brut (PIB) du Kenya a progressé à un taux annuel moyen de 5,6 % entre 2013 et 2019, soit moins que l'objectif de 10 % visé par l'initiative Vision 2030. Le PIB par habitant n'a cessé d'augmenter, atteignant 1 816,50 dollars en 2019. Si le classement du Kenya parmi les pays à revenu intermédiaire s'est accompagné d'une baisse des taux de pauvreté monétaire à 36,1 % en 2015-2016, le nombre de pauvres a augmenté en termes absolus, principalement en raison de la croissance démographique. Les dépenses publiques ont stimulé la croissance sans pour autant garantir la durabilité ; les niveaux d'endettement se sont accrus, dépassant 70 % du PIB en 2021.

2. Le Kenya a fait des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ; il se classe au 118^e rang sur 165 au niveau mondial et parmi les 10 pays les plus performants d'Afrique subsaharienne¹. Au vu des données disponibles sur 14 objectifs de développement durable, le Kenya est en bonne voie pour réaliser l'Objectif 13 ; il affiche des progrès modérés vers 6 Objectifs et stagne ou s'éloigne de 7 autres².

3. Le Kenya fait figure de pôle d'innovation. Selon l'Indice mondial de l'innovation 2021, il occupe la 7^e place en Afrique et la 82^e place mondiale. Les pôles d'innovation technique se multiplient à travers le pays, la connectivité à large bande augmente, ainsi que les investissements dans la décentralisation et le renforcement local des capacités techniques³. Ces dix dernières années, la forte demande de produits et de services innovants a dopé l'immatriculation de start-ups et d'entreprises. En 2021, malgré la pandémie en cours, le nombre d'immatriculations a augmenté de 38,7 %⁴.

4. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans le développement économique et la création d'emplois. Ces moteurs de la croissance économique inclusive – plus de 7,4 millions d'entreprises emploient quelque 14,9 millions de Kényans – contribuent à environ 40 % du PIB. Cependant, elles continuent pour la plupart d'être informelles et vulnérables aux chocs économiques et climatiques, n'ayant pas accès aux possibilités économiques et financières associées à la formalisation.

5. L'indice de développement humain du Kenya était de 0,601 en 2020, ce qui le place à la 143^e place sur 189 pays et dans la catégorie des pays à développement humain moyen. Si le Kenya a davantage progressé en ce qui concerne la prospérité partagée que les autres pays de la région, l'inégalité des chances y persiste et les comtés ruraux les plus pauvres sont à la traîne en matière de développement⁵. Le coefficient de Gini s'est amélioré, passant de 0,45 en 2005-2006 à 0,39 en 2015-2016⁶. La pauvreté multidimensionnelle diminue avec l'âge et touche particulièrement les jeunes et les enfants, qui représentent 73 % des pauvres⁷.

6. La mise en place d'un système politique pleinement démocratique dans le cadre d'une constitution porteuse de changement est en bonne voie, mais les problèmes

¹ *Rapport 2020 sur l'indice et les tableaux de bord des objectifs de développement durable pour l'Afrique.*

² Objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 7, 8 et 9.

³ Groupe Spéciale Mobile Association, rapport 2019.

⁴ *Business Daily*, septembre 2021.

⁵ Banque mondiale, 2020. *Systematic Country Diagnostic Kenya.*

⁶ *Ibidem.*

⁷ Bureau national des statistiques du Kenya, *Comprehensive Poverty Report 2020.*

persistants en matière de paix et de sécurité compromettent le développement durable. L'instabilité de la région, l'extrémisme violent, les conflits liés aux ressources naturelles, la polarisation ethnique, la corruption et la discrimination sociale, présentés comme des facteurs déterminants, ont tendance à s'aggraver pendant les années électorales⁸. Bien que le Kenya ait récemment été classé dans la catégorie des démocraties hybrides (les élections étant entachées d'irrégularités, elles ne peuvent être considérées comme étant libres et régulières), selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique de 2020, il se situait en 14^e position sur 54 pays, avec un score global de 58,5/100 et enregistré une amélioration de 3,7 points sur la période 2010-2019⁹. La mobilité humaine, bien qu'elle représente un problème pour la paix et la sécurité, joue aussi un rôle moteur dans la croissance économique et le rapprochement des sociétés¹⁰. Le Kenya accueille 1,05 million de migrants internationaux, dont près de la moitié sont des réfugiés et des demandeurs d'asile. D'après les estimations, les envois de fonds des 535 348 émigrants kenyans recensés en 2020 représentaient 3,1 % du PIB.

7. Considérée comme une « Constitution du peuple » progressiste, la Constitution kenyane fournit un cadre de gouvernance démocratique et consacre le principe du pouvoir souverain détenu par le peuple, le rôle essentiel de ce dernier dans l'exercice délégué du pouvoir et le leadership politique des femmes. Le Gouvernement kenyain a transféré d'importants pouvoirs aux autorités des 47 comtés, ainsi qu'une allocation minimale de 15 % du budget national, en sus des subventions assorties de conditions qui complètent les impôts locaux. En 2020, le Kenya était classé 124^e sur 180 pays selon l'Indice de perception de la corruption. Les Kényans approuvent néanmoins le système de décentralisation, notamment le rôle des administrations locales en tant que centres de prestation de services¹¹.

8. Le Kenya est riche en biodiversité avec ses paysages vallonnés, ses paysages côtiers, sa vie marine, ses plages, ses forêts de mangroves et ses ressources en eau. Les problèmes liés aux changements climatiques, à la croissance démographique et à l'urbanisation rapide ont entraîné le déclin de sa mégafaune, de sa diversité écologique et de son couvert forestier¹². Des efforts sont en cours pour inverser la déforestation et pour accroître le couvert forestier afin d'atteindre l'objectif de 10 % inscrit dans la Constitution. Quant à l'accélération des mesures d'atténuation et d'adaptation, l'action climatique au niveau des comtés est définie dans un document final¹³.

9. Le changement climatique demeure une menace majeure, dont le coût économique croissant est estimé à 2,6 % du PIB¹⁴. Le Kenya s'est engagé à prendre des mesures en faveur du climat en mettant à jour sa contribution déterminée au niveau national : l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 32 % d'ici à 2030, les émissions actuelles étant de 143 tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone. Le coût total de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation est estimé à 62 milliards de dollars, dont le Kenya a engagé 13 %. Le Kenya a atteint 93 % de la production d'électricité d'origine renouvelable ; il devrait

⁸ Presidential Task Force on Building Bridges to Unity Advisory, *Building Bridges to a United Kenya : from a nation of blood ties to a nation of ideals*, 2019 ; Commission nationale kenyane des droits de l'homme, *Kenya @ 10 : A Decade After : The State Of Human Rights Post the 2010 Promulgation of the Constitution : A Human Rights Scorecard*, 2020.

⁹ Democracy Index 2020 de l'Economist Intelligence Unit.

¹⁰ *Rapport mondial sur le déplacement interne*, 2020

¹¹ Ken Ochieng' Opalo, « What do Kenyans Know About Devolution? Survey evidence on political knowledge and public opinion », Université Georgetown, juin 2020.

¹² *Kenya State of Environment Report, 2019-2021*.

¹³ The Seventh and Final Annual Devolution Conference, novembre 2021.

¹⁴ Diwakar et Shepherd (2018) ; Overseas Development Institute (2015-2018).

avoir un réseau électrique propre d'ici à 2030 et réduire de 2,79 % l'intensité énergétique totale annuelle d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence, 2012¹⁵.

10. Les effets de la COVID-19 ont augmenté la pauvreté, touchant près de 2 millions de personnes, et l'inégalité de genre en raison de la perte de revenus et de la violence sexiste. En 2020, 1,7 million d'emplois ont été perdus dans le secteur formel et 5 millions dans le secteur informel¹⁶. La perte de revenus et d'autres répercussions socioéconomiques de la pandémie ont amplifié la pauvreté de 4 %. L'incidence de la pauvreté est généralement plus élevée chez les femmes, ce qui est dû, entre autres, aux rares possibilités d'emploi qui leur sont offertes dans le secteur formel¹⁷. Le PNUD a dirigé l'élaboration du plan de relèvement socioéconomique à l'échelle du système des Nations Unies et des stratégies de réorganisation et de relèvement socioéconomiques face à la COVID-19 des gouvernements nationaux et des autorités locales du Kenya.

11. La Constitution du Kenya est fondée sur une approche axée sur la jeunesse, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cela concerne 75 % d'individus âgés de moins de 35 ans et 51 % de femmes sur une population de 47,6 millions de personnes¹⁸. Si des progrès ont été réalisés en matière d'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, ces groupes restent largement marginalisés. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est 5 fois supérieur à la moyenne nationale (7,4 %) et devrait augmenter avec l'entrée, chaque année, de plus de 800 000 jeunes sur le marché du travail. Du fait de l'exclusion continue des femmes et des jeunes des espaces de direction, d'autonomisation économique et de prise de décision, 41 % des femmes sont vulnérables à la violence sexuelle et fondée sur le genre et 29 % des enfants en milieu rural sont victimes de mariages d'enfants¹⁹.

12. L'initiative Vision 2030 a pour objectif de faire du Kenya un pays à revenu intermédiaire en voie d'industrialisation, qui assure à tous ses citoyens une qualité de vie élevée dans un environnement propre et sûr. Au cœur de cette vision se trouve le Programme de développement durable à l'horizon 2030, considéré comme étant porteur de changement pour la population du Kenya et mis en œuvre dans le cadre de plans quinquennaux axés sur le moyen terme. Le plan actuel, « MTP-III » (2018-2022), est en cours d'examen avec l'appui du PNUD aux fins de l'élaboration du « MTP-IV » (2023-2027). Le Kenya aborde la mise en œuvre des objectifs de développement durable selon une démarche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, selon laquelle les cadres de planification, notamment les plans à moyen terme, les plans de développement intégrés des comtés et d'autres plans stratégiques essentiels, sont conformes au Programme 2030.

13. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 définit la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable. L'action du PNUD, guidée par les recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, repose sur son avantage comparatif et son rôle de coordonnateur. Premièrement, le PNUD s'appuie sur son statut de principal organisme de développement au niveau mondial, ses solutions de développement types et intégrées et son projet repositionné pour l'Afrique²⁰. Deuxièmement, il fait fond sur les enseignements tirés et les résultats de développement obtenus au cours de la période couverte par le précédent programme de pays. Troisièmement, il tire parti de son Réseau mondial pour les politiques pour

¹⁵ Énergie durable pour tous, 2016.

¹⁶ Bureau national des statistiques du Kenya et Fédération des employeurs kényans, 2020.

¹⁷ Enquête intégrée sur le budget des ménages au Kenya, 2018.

¹⁸ Recensement de la population et du logement au Kenya, 2019.

¹⁹ Enquête démographique et sanitaire du Kenya, 2014.

²⁰ Évaluation indépendante du programme de pays, 2021U.

fournir des conseils spécialisés, en tenant compte du contexte unique du Kenya, seul pays du Sud à accueillir l'un des sièges de l'Organisation des Nations Unies, où le PNUD administre son action au niveau mondial, régional et national ainsi que celle des Volontaires des Nations Unies²¹. Quatrièmement, il continuera de favoriser l'intégration des mesures d'accélération et des politiques relatives aux objectifs de développement durable. Le programme de relèvement et de coopération pour l'efficacité du développement du PNUD servira de « programme de coordination », à l'appui du financement, de la planification et de la cohérence des stratégies visant la réalisation des objectifs de développement durable, du renforcement des capacités en matière de données et de la coordination multipartite. Le laboratoire d'accélération servira à stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation afin de relever le défi complexe du chômage des jeunes, renforçant ainsi le rôle de coordonnateur du PNUD.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le programme de pays est aligné sur les priorités nationales en matière de développement et de relèvement et fait suite à de vastes consultations menées auprès des principaux partenaires²². Guidé par le Plan-cadre de coopération, le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025, le pacte énergétique du PNUD et la stratégie « People 2030 » du PNUD, il est axé sur la jeunesse, sur les principes de l'égalité des sexes et sur la volonté de ne laisser personne de côté, comme indiqué dans l'analyse commune de pays effectuée en 2021²³.

15. L'ambition du programme de pays est de tirer parti des partenariats pour préserver les acquis du développement en renforçant la résilience et en accélérant le relèvement afin d'atteindre les objectifs de développement durable à l'aide de la Vision 2030, de manière à s'attaquer aux causes profondes entravant le développement durable. Une attention prioritaire sera accordée aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'aux personnes handicapées, aux personnes vivant avec le VIH et aux communautés frontalières²⁴. Cette approche est axée sur trois domaines de développement interdépendants : ne laisser personne de côté en s'appuyant sur a) la gouvernance, la paix et la cohésion sociale ; b) une croissance verte, inclusive et durable ; c) une résilience et des solutions fondées sur la nature. L'efficacité du programme sera renforcée par la mise en œuvre d'un plan d'action actualisé en matière de partenariat et de communication qui prévoit la diversification du financement mixte, conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays et des conclusions de l'évaluation des projets qui soulignent l'avantage comparatif du PNUD par rapport aux autres partenaires²⁵. La théorie du changement repose sur l'hypothèse suivante : *si* la croissance économique devient durable et verte et *si* la société est inclusive et pacifique grâce à

²¹ Les Volontaires des Nations Unies contribuent au transfert des pouvoirs, à la paix et à la sécurité, à la riposte à la COVID-19 et à la coordination des programmes des Nations Unies.

²² Des consultations ont été tenues avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et le Youth Sounding Board du PNUD.

²³ Les trois axes du développement sont les suivants : a) accélérer la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique ; b) ne laisser personne de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits ; c) renforcer la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique en intégrant les six « solutions types ».

²⁴ Les zones frontalières constituent les limites territoriales des États-nations – des régions où les rapports frontaliers, au cœur de la vie économique, sociale et politique, créent des occasions d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

²⁵ Le cadre de résultats et d'allocation des ressources du descriptif de programme de pays présente en détail ce point.

un environnement favorable qui tire parti de l'innovation et des partenariats multipartites et facilite l'accès à des services de qualité, les personnes seront *alors* résilientes et épanouies et réaliseront pleinement leur potentiel humain.

16. Stratégiquement positionné, le PNUD fournit des conseils stratégiques de haut niveau, facilite le renforcement institutionnel, apporte un appui aux programmes et noue des partenariats stratégiques pour réaliser les objectifs de développement durable, en assurer le suivi et en rendre compte et pour améliorer les mécanismes de coordination institutionnelle. Fort de son rôle de chef de file technique du cadre de financement national intégré, le PNUD participera à la stratégie de financement des Objectifs et au processus d'élaboration du « MTP-IV ». Le PNUD poursuivra sa collaboration avec ses partenaires et, plus particulièrement, avec les acteurs de son initiative pionnière, Youth Sounding Board, afin de concevoir des interventions axées sur le volontariat et l'innovation visant à relever les défis en matière de gouvernance, de résilience et de prestation de services.

Gouvernance, paix et cohésion sociale

17. La gouvernance, la paix et la cohésion sociale sont les fondements du développement durable. La COVID-19 a renforcé l'idée que la redynamisation du contrat social, laquelle découle de la redéfinition des processus d'interaction entre l'État et les citoyens qui sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion des affaires publiques, ne conduit pas seulement à l'instauration et au maintien de la paix, mais également à la résilience des nations, des sociétés et des communautés. L'attention portée à la gouvernance, à la paix et à la cohésion sociale dans le cadre de ce programme de pays se fonde sur les recommandations de l'évaluation indépendante susmentionnée et s'aligne sur la vision transformatrice de la Constitution du Kenya.

18. En tant que principal organe des Nations Unies responsable de la gouvernance et de la consolidation de la paix, le PNUD veillera à ce que ses interventions stratégiques reposent sur une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, en collaborant avec les institutions législatives, exécutives et judiciaires aux niveaux national et des comtés, tout en tirant parti des compétences, des capacités, des réseaux et des ressources de la société civile, du secteur privé, des médias, du monde universitaire et des associations communautaires locales – notamment des groupes de jeunes et de femmes – pour suivre, superviser et mieux faire connaître les travaux. En vue d'obtenir des résultats porteurs de changement dans les domaines de la responsabilité et de la transparence, une attention particulière sera accordée à l'instauration d'un gouvernement ouvert et à la promotion de l'État de droit ; au respect des droits de l'homme ; au renforcement de la participation publique ; à l'amélioration de la planification et de la budgétisation ; à la consolidation des partenariats avec les principales institutions de contrôle au niveau national et des comtés²⁶.

19. Le PNUD continuera à soutenir les acteurs non étatiques et les titulaires de droits, en contribuant à la transparence, à la responsabilité, à l'accès à la justice, ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en particulier pour les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et d'autres populations clés²⁷. Pour appuyer le leadership porteur de transformation et le changement

²⁶ Commission nationale des droits de l'homme ; Commission d'éthique et de lutte contre la corruption ; Commission nationale pour les questions de genre et la promotion de l'égalité ; Bureau de l'Auditeur général ; Commission de la justice administrative ; Commission de répartition des recettes ; Bureau du Contrôleur du budget.

²⁷ Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025.

favorisant la redynamisation du contrat social, le PNUD continuera à renforcer les capacités de direction permettant aux acteurs étatiques et non étatiques de développer les initiatives ayant fait leurs preuves, d'innover et de collaborer efficacement à la promotion de normes sociales équitables du point de vue du genre et exemptes de toute stigmatisation et discrimination.

20. Pour remédier à la vulnérabilité aux conflits violents, dus à la concurrence pour les ressources naturelles, aux changements climatiques, à la marginalisation, à l'extrémisme violent, à la concurrence pour des enjeux ethnopolitiques, à la pauvreté et aux inégalités, le PNUD mettra à profit ses partenariats et ses programmes régionaux dans le secteur de la paix, de la prévention des conflits et de la sécurité et interviendra en menant un dialogue et un plaidoyer juridiques et stratégiques tenant compte de la dimension du genre, en favorisant le développement institutionnel et le renforcement des capacités et en s'aidant des plateformes d'innovation pour la paix et des systèmes d'alerte précoce et de réaction, ainsi que du Centre des zones frontalières africaines du PNUD.

21. Le PNUD continuera à œuvrer à l'échelle locale au renforcement de la démocratie, de la gouvernance et des capacités en matière de paix, conformément à la politique nationale sur la décentralisation et les réformes des services publics afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité, l'inclusion, la résilience, les fonctions essentielles des pouvoirs publics et la prestation de services publics de base et, ce faisant, de répondre aux attentes des citoyens. Le PNUD utilisera la numérisation à l'appui des interventions de développement inclusives, efficaces et porteuses de changement.

Une croissance verte, inclusive et durable

22. La croissance verte inclusive est un moyen d'atteindre le développement durable. Les grands progrès accomplis par le Kenya en matière de lutte contre la pauvreté ont cependant porté atteinte à l'environnement et ont accru les inégalités sociales. L'établissement des coûts réels de l'épuisement des ressources, nécessaire à la mobilisation d'un réinvestissement proportionnel, n'a pas encore été effectué. Les acquis jusqu'à présent obtenus en matière de développement sont menacés ; quant à la croissance économique à long terme, elle ne sera pas durable. L'une des grandes priorités de la politique nationale de promotion de la jeunesse adoptée en 2019 consiste à encourager, outre les mécanismes favorisant la participation des jeunes au développement, à la protection et à la conservation des ressources naturelles et de l'environnement, l'éco-entrepreneuriat et les emplois verts.

23. Le PNUD soutiendra les politiques en faveur de la croissance verte et inclusive afin d'optimiser les avantages pour les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes les plus vulnérables en mobilisant et en renforçant les capacités afin d'établir et de consolider les modèles d'entreprise et d'entrepreneuriat viables dans les principales chaînes de valeur productives et, ce faisant, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables²⁸. Les moteurs de la croissance verte inclusive sont : la volonté politique ; les innovations et les solutions intelligentes ; les nouveaux types de financement. Les stratégies adoptées renforceront les cadres politiques et les systèmes de données nationaux, intégreront les cadres de financement du développement et permettront aux jeunes, aux femmes et aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de tirer parti des outils disponibles pour mettre en place des stratégies de croissance verte.

²⁸ Le tourisme, la sylviculture, l'agroforesterie, l'industrie manufacturière et les technologies de l'information et de la communication.

24. Le PNUD appuiera les activités qui encouragent les investissements verts, la prise de décision intelligente et le financement innovant afin de répondre aux besoins croissants, dans un contexte marqué par une diminution des ressources nationales et une marge de manœuvre budgétaire limitée. En partenariat avec le Gouvernement, les entreprises et les investisseurs, le PNUD promouvra l'utilisation des cartes d'investisseurs pour les objectifs de développement durable afin de fournir des informations sur le marché aux investisseurs potentiels et de renforcer les possibilités d'échanges Sud-Sud et d'échanges triangulaires²⁹. Il sera ainsi possible de diffuser et d'utiliser des modèles commerciaux évolutifs et pouvant être financés dans les secteurs productifs en ciblant les jeunes, les femmes et les entrepreneurs handicapés. Le PNUD collaborera avec le Centre de services régional et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour amplifier le champ des possibilités offertes, notamment aux femmes et aux jeunes.

Résilience et solutions fondées sur la nature

25. Le Kenya fait face à des défis environnementaux urgents, notamment les changements climatiques, l'épuisement des ressources naturelles, l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que les risques en matière de sécurité climatique. Bien qu'ils ne soient pas en soi une cause de conflit, il est nécessaire de s'attaquer aux changements climatiques, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement, en tant que multiplicateurs de risques ; il convient par ailleurs de promouvoir et de préserver l'état de l'environnement pour faciliter une croissance économique durable. L'accent mis sur la résilience et les solutions fondées sur la nature vise à concrétiser la reconnaissance, dans la Constitution, du développement durable et du droit à un environnement propre et sain pour tous les citoyens, sans laisser personne de côté, en particulier les plus vulnérables, à savoir les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Cette démarche est ancrée dans un ensemble rigoureux d'instruments de gouvernance internationale de l'environnement et d'instruments multilatéraux relatifs à l'environnement ratifiés par le Kenya.

26. Le PNUD continuera à travailler avec ses partenaires pour aider les gouvernements nationaux et les administrations des comtés à accélérer la mise en œuvre de cadres juridiques, politiques et institutionnels favorisant la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Afin d'atténuer la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement de la biodiversité et de renforcer la résilience des communautés, le PNUD intensifiera l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles en vue de réduire la déforestation ; améliorera la restauration des bassins versants et des terres ; intensifiera la gestion rationnelle des déchets ; favorisera les initiatives durables en matière d'économie bleue ; promouvra le tourisme ; mettra à l'échelle les mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques pour tirer parti de l'innovation, de la numérisation et du financement du développement. L'accent sera mis sur une utilisation des ressources naturelles centrée sur les jeunes et les femmes et tenant compte des situations de conflit afin de favoriser un développement social et économique responsable.

27. Le PNUD appuiera l'élaboration de cadres politiques et institutionnels rigoureux à même de guider la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national en 2020 ; les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres ; les plans d'action et les stratégies de lutte contre les changements climatiques prévoyant l'adoption d'une stratégie à long terme efficace visant à ramener à zéro les émissions nettes de carbone. Afin de remédier à l'aggravation du déficit énergétique, le PNUD

²⁹ Le PNUD, en consultation avec les ministères, renforcera les réseaux et les échanges de connaissances, la transmission du savoir entre pairs sur les pays à revenu intermédiaire et la coordination au moyen de la coopération Sud-Sud.

apportera un appui aux initiatives visant à améliorer l'accès aux technologies d'énergie renouvelable à des fins productives. Ces initiatives seront soutenues par l'installation de mini-réseaux électriques et la promotion des utilisations productives de l'électricité dans les régions où la pauvreté énergétique et l'absence de possibilités économiques sont particulièrement importantes. Le Kenya présente un fort potentiel de production décentralisée d'énergie renouvelable à même d'assurer l'accès universel des populations rurales à l'énergie³⁰.

28. En ce qui concerne le développement tenant compte des risques de catastrophe, le PNUD appuiera la stratégie globale du Gouvernement visant à réduire et à gérer les risques climatiques et les risques de catastrophe ainsi que leurs effets. Le PNUD s'attachera à renforcer les cadres juridiques, institutionnels, politiques et de gouvernance en matière de risques de catastrophe ; à établir des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques de catastrophe et de leurs effets ; à améliorer l'accès aux informations sur les risques et leur utilisation ; à renforcer les systèmes de préparation et d'alerte précoce ; à étudier les possibilités en matière d'assurance contre les risques ; à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans et budgets de développement. Le PNUD participera aux mesures de relèvement après une catastrophe au moyen d'une approche visant à « construire en mieux pour l'avenir » afin d'améliorer la résilience des communautés aux crises et aux chocs futurs. Le PNUD aidera les institutions nationales et infranationales à gérer les risques de catastrophe³¹.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national. Pour atténuer les risques liés à la gestion du projet, le PNUD renforcera les capacités en interne et donnera la priorité à la responsabilité comptable et à la formation des partenaires de mise en œuvre. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Pour atténuer tout risque social ou environnemental, le PNUD appliquera ses normes et ses mécanismes de responsabilité et fera preuve de souplesse dans la gestion de ses programmes. Le PNUD cherchera à mieux anticiper les chocs et à promouvoir la résilience grâce à des systèmes d'alerte précoce, à la collaboration avec les principales parties prenantes et à une analyse ciblée des risques et soucieuse des

³⁰ Magda Moner-Girona, Katalin Bódis, James Morrissey, Ioannis Kougias, Mark Hankins, Thomas Huld et Sándor Szabó, « Decentralized rural electrification in Kenya : Speeding up universal energy access, Energy for Sustainable Development », *Energy For Sustainable Development*, volume 52, 2019, p. 128-146.

³¹ Administration nationale du Trésor public et de la planification, Administration nationale de gestion des sécheresses (National Drought Management Authority) et Centre national d'opérations en cas de catastrophe (National Catastrophe Operation Centre).

questions de genre. Cette démarche sera intégrée dans la formulation et la mise en œuvre de tous les projets et s'appuiera notamment sur des outils tels que le marqueur de genre pour suivre la situation en matière de genre et d'autonomisation des femmes ; le tableau de bord des risques de crise pour contrôler et atténuer les risques ; le processus continu de certification du label égalité des sexes.

32. Le Kenya organisera des élections générales en août 2022, ce qui pourrait retarder la mise en œuvre du programme et menacer les acquis du développement. Le PNUD continuera à investir pour mieux doter les parties prenantes nationales d'outils inclusifs, innovants et sensibles aux questions de genre leur permettant d'alimenter et d'appuyer les systèmes d'alerte précoce et les activités de prévention avant, pendant et après la période électorale. Le PNUD continuera à soutenir la démocratie et les droits de l'homme en tirant parti de sa collaboration passée avec les acteurs non étatiques et un large éventail de médias et de médias sociaux, éléments incontournables des débats publics sur les questions de gouvernance, de transparence et de responsabilité.

33. Conformément aux recommandations de l'audit de gestion réalisé en 2021 et de l'évaluation indépendante du programme de pays, les risques liés à la mobilisation des ressources seront gérés au moyen d'une approche réaliste de la programmation fondée sur la disponibilité des ressources et d'une stratégie rigoureuse de partenariat et de mobilisation des ressources³². Le PNUD tirera parti des atouts régionaux et mondiaux et s'attachera, de concert avec le Gouvernement, à mobiliser des ressources ; outre le partage des coûts avec le Gouvernement, la collaboration avec le secteur privé permettra d'optimiser l'obtention d'avantages pour les groupes ciblés. Le cadre primé « CO-RESET » du bureau de pays guidera la programmation intégrée et les activités opérationnelles³³.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

34. Le PNUD a collaboré avec la Direction du suivi et de l'évaluation relevant de l'Administration nationale du Trésor public et de la planification afin d'améliorer la disponibilité et l'utilité des données aux fins de la formulation et de la mise en œuvre de politiques fondées sur des preuves et de l'établissement de rapports aux niveaux national et des comtés. Le Kenya a abordé avec cohérence l'établissement des rapports nationaux volontaires sur les objectifs de développement durable ; ce processus, auquel ont été associés les comtés, continue de constituer une source précieuse de données pour le suivi des Objectifs. Le PNUD continuera à appuyer les initiatives visant à renforcer la vérification et la validation des données, notamment les examens annuels des performances au niveau des projets, des programmes et du système des Nations Unies.

35. Le PNUD mettra davantage l'accent sur le suivi et la communication des résultats. Au moins 7 % des ressources du programme seront affectés aux activités de suivi et d'évaluation. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités du personnel, du Gouvernement, des organisations de la société civile et des partenaires nationaux en matière de gestion axée sur les résultats. Pour renforcer le suivi et l'évaluation des résultats ainsi que l'établissement de rapports y afférents, les produits et les résultats du projet seront dûment liés aux résultats du programme de pays. Le PNUD renforcera les structures de coordination du suivi et de l'évaluation, en interne

³² Bureau de l'audit et des investigations, 2021.

³³ L'initiative CO-RESET (mise en œuvre du descriptif de programme de pays ; excellence institutionnelle ; mobilisation des ressources ; efficacité des processus opérationnels ; bien-être du personnel ; engagement ; gestion des talents) est un mécanisme local de performance et de responsabilité visant à renforcer l'efficacité des systèmes et des structures.

et en externe, afin d'améliorer la collecte et la vérification des données, le suivi des résultats et l'établissement de rapports.

36. Les ressources permettront de consolider les activités de suivi et d'évaluation des administrations nationale et des comtés, notamment en ce qui concerne l'amélioration des sources de données nationales, l'établissement de données de référence, les visites conjointes de contrôle des programmes et le renforcement des capacités. La documentation et la diffusion régulières des enseignements tirés et des expériences concluantes éclaireront l'élaboration des programmes et l'appui aux capacités des institutions nationales et infranationales. Le PNUD surveillera la mise en œuvre d'un plan d'évaluation chiffré et approuvé pour ce programme de pays, qui sera revu régulièrement en vue de renforcer la responsabilité, l'apprentissage et la souplesse dans la prise de décision.

37. L'amélioration des directives générales permettra d'accorder la priorité à la programmation conjointe avec d'autres organisations des Nations Unies. Pour renforcer la collecte et la vérification des données, le PNUD examinera chaque année, de concert avec ses partenaires gouvernementaux et nationaux, les performances, et plus particulièrement les résultats ; cet exercice éclairera les conseils politiques, le plaidoyer et les décisions stratégiques et contribuera à renforcer la responsabilité et la transparence dans le domaine public.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kenya (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : Mettre en place un système politique démocratique axé sur les enjeux, l'être humain, les résultats et tenu de rendre des comptes à la population

1.1. Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2026, les personnes risquant d'être laissées pour compte au Kenya – notamment les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, en particulier dans les comtés où les terres sont arides et semi-arides et dans les établissements urbains informels – vivent dans une société inclusive, favorable, axée sur la cohésion sociale, pacifique et respectueuse des droits de l'homme ; elles bénéficient d'institutions responsables et participent à des systèmes de gouvernance porteurs de changement, tenant compte des questions de genre et respectant l'État de droit

Objectifs de développement durable : 5, 10, 11, 16 et 17

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des changes et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme Niveau de référence (2022) : À confirmer Niveau cible (2026) : À confirmer Fréquence de la collecte : Annuelle	Source des données : Comité directeur national pour la consolidation de la paix et la gestion des conflits, Commission pour l'intégration et la cohésion nationale Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : Ministère de l'intérieur et de la coordination gouvernementale	Produit 1.1 : Renforcement des systèmes démocratiques et de l'espace favorisant une participation inclusive et une cohésion sociale en faveur de la paix et de la sécurité Indicateur 1.1.1 : Nombre de plans, de politiques et de cadres juridiques relatifs à la paix, à la cohésion sociale, à la sécurité humaine et à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent adoptés et mis en œuvre Niveau de référence : 5 (2021) Niveau cible : 10 (2026) Source des données : Comité directeur national pour la consolidation de la paix et la gestion des conflits, Commission pour l'intégration et la cohésion nationale, Plan d'action national du Kenya, Centre national de lutte contre le terrorisme, Plate-forme Uwiano pour la paix Fréquence de la collecte : Annuelle Indicateur 1.1.2 : Nombre de mécanismes favorisant le dialogue, la recherche de consensus, la réconciliation et la prévention de l'extrémisme	Ministère de la décentralisation Ministère de la fonction publique, de la jeunesse et du genre Parlement Magistrature Bureau du procureur général et Conseil des gouverneurs Forum des assemblées de comtés Commission nationale des droits de l'homme Commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral Conseil national de lutte contre le sida École d'administration publique du Kenya Gouvernements des comtés Société civile ONU-Femmes Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Ressources ordinaires : 2,2 millions Autres ressources : 37,8 millions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Source des données : Comité directeur national pour la consolidation de la paix et la gestion des conflits, Commission pour l'intégration et la cohésion nationale, Centre national de lutte contre le terrorisme</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'intérieur et de la coordination gouvernementale</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'intérieur et de la coordination gouvernementale</p> <p>Source des données : Comité directeur national pour la consolidation de la paix et la gestion des conflits, Commission pour l'intégration et la cohésion nationale et Centre national de lutte contre le terrorisme</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'intérieur et de la coordination gouvernementale</p>	<p>violent, axés sur l'égalité participation des femmes et des hommes, bénéficiant d'un appui</p> <p>Niveau de référence : 10 (2021) Niveau cible : 20 (2026)</p> <p>Source des données : Ministère de l'intérieur et de la coordination gouvernementale, Commission pour l'intégration et la cohésion nationale et Centre national de lutte contre le terrorisme</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 1.2 : Renforcement de la capacité des titulaires de droits et des institutions de gouvernance à garantir la transparence, la responsabilité et les principes des droits de l'homme en vue de la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Proportion de personnes, par sexe, ayant accès à la justice par l'intermédiaire des systèmes judiciaires formels et informels</p> <p>Niveau de référence : 29 % (2018) Niveau cible : 45 % (2026)</p> <p>Source des données : Enquête sur les besoins et la satisfaction en matière de justice, 2018, et politique fondamentale relative au système de justice parallèle, 2021.</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Proportion de personnes victimes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH</p> <p>Niveau de référence : 35 % (2020) Niveau cible : 25 % (2026)</p> <p>Source des données : Indicateur de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et deuxième Cadre de lutte contre le sida au (Kenya AIDS Framework II), 2020-2025</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 1.3 : Renforcement de la gouvernance et des capacités des débiteurs d'obligations à faciliter la fourniture publique de services de base aux niveaux national et des comtés</p>	<p>Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</p> <p>Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</p> <p>Autorité intergouvernementale pour le développement</p> <p>Union européenne</p> <p>Suède</p> <p>Allemagne</p> <p>Italie</p> <p>Royaume-Uni</p> <p>Norvège</p> <p>Finlande</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de comtés ayant amélioré leurs capacités de suivi et d'évaluation, de planification et de budgétisation. Niveau de référence : 8 (2021) Niveau cible : 14 (2026) Source des données : Département d'État de la planification, Département du suivi et de l'évaluation et Conseil des gouverneurs Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
	<p>Source des données : Service national d'aide juridictionnelle/système judiciaire Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Proportion de comtés ayant adopté des politiques et des lois visant à favoriser la prestation de services sensibles aux questions de genre Niveau de référence : 57 % (2022) Niveau cible : 70 % d'ici à 2026 Source des données : Ministère de la décentralisation, Conseil des gouverneurs et Forum des assemblées de comtés Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
	<p>Source des données : Service national d'aide juridique/judiciaire ; organisations de la société civile. Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Indicateur 1.3.3 : Pourcentage de comtés dotés de mécanismes visant à encourager la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux affaires publiques Niveau de référence : 70 % (2022) Niveau cible : 85 % (2026) Source des données : Conseil des Gouverneurs, Forum des assemblées de comtés et Ministère de la décentralisation Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.3.4 : Proportion d'administrations des comtés faisant état de processus et de systèmes de gestion des finances publiques améliorés afin d'assurer une prestation de services équitable, efficace et responsable Niveau de référence : 50 % (2021) Niveau cible : 75 % (2026)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur : Proportion de postes (par sexe, âge et situation de handicap) dans les institutions publiques (organes législatifs nationaux et locaux) par rapport à la répartition nationale.</p> <p>Pourcentage de femmes siégeant au Parlement national</p> <p>Niveau de référence : 23 % (2021)</p> <p>Niveau cible : 33 % (2026)</p> <p>Pourcentage de femmes siégeant dans les organes législatifs locaux</p> <p>Niveau de référence : 34,5 % (2022)</p> <p>Niveau cible : 40 % (2026)</p>		<p>Source des données : Conseil des Gouverneurs, Bureau de l’Auditeur général, Bureau du Contrôleur du budget et Trésor public</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 1.4 : Renforcement des institutions électorales, législatives et de contrôle afin de promouvoir une gouvernance et une prestation de services inclusives, transparentes et responsables</p> <p>Indicateur 1.4.1 :</p> <p>Nombre d’institutions dotées de capacités renforcées en matière de gouvernance transparente et responsable grâce à l’appui du PNUD</p> <p>Niveau de référence : 8 (à l’échelle nationale) (2020)</p> <p>Niveau cible : 16 (2026)</p> <p>Source des données : Enquêtes de perception, Bureau kényan des statistiques et Conseil des Gouverneurs</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Un pays prospère et compétitif sur le plan mondial et offrant une qualité de vie élevée d’ici à 2030

2.1. Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D’ici à 2026, les personnes risquant d’être laissées pour compte au Kenya – notamment les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, en particulier dans les comtés où les terres sont arides et semi-arides et dans les établissements urbains informels – tirent parti de moyens de subsistance de qualité, inclusifs, durables, diversifiés et tenant compte de l’environnement et du climat, les économies de secteur offrant des travaux décents, et contribuent à la mise en œuvre d’une croissance résiliente, verte et équitable

Objectifs de développement durable : 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 14

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Accélérer la transformation structurelle, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

Proportion d’hommes, de femmes et d’enfants de tous âges qui souffrent d’une forme ou l’autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	<p>Source des données :</p> <p>Bureau kényan des statistiques</p> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>Annuelle</p>	<p>Produit 2.1 : Renforcement des politiques, des financements et des pratiques en matière de croissance verte inclusive et résiliente dans les principaux secteurs de croissance</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de stratégies et de plans de développement tenant compte des risques en place</p>	<p>Ministère de la décentralisation</p> <p>Ministère de l’industrialisation, du commerce et du développement des entreprises</p> <p>Trésor public, Institut de formation industrielle du Kenya et Chambre nationale de</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>3,8 millions</p> <p>Autres ressources :</p> <p>26,2 millions</p>
--	---	--	--	--

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau de référence : 53 % (2020) 52 % d'hommes ; 54 % de femmes ; 48 % d'enfants ; 52 % d'adultes Niveau cible : 28 %</p>	<p>Entité responsable : Département d'État de la planification</p>	<p>Niveau de référence : 2 (2017) Niveau cible : 10 (2026) Source des données : Bureau kényan des statistiques ; Trésor public ; Autorité kényane de l'investissement Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>commerce et d'industrie du Kenya Alliance du secteur privé kényan Autorité kényane de l'investissement et Association des fabricants du Kenya Organisation internationale du Travail Organisation des Nations Unies pour le développement industriel FAO FENU Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Union européenne Suède Russie Japon</p>	
<p>Emploi dans les secteurs formel et informel Niveau de référence : Secteur formel 17 % (Bureau kényan des statistiques, 2020) Secteur informel 83 % Niveau cible : Secteur formel 25 % Secteur informel 75 %</p>	<p>Source des données : Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des entreprises Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : Département d'État de la planification</p>	<p>Produit 2.2 : Renforcement, au niveau national, des cadres politiques, de la planification, de la budgétisation et des systèmes de données pour le suivi des indicateurs liés aux objectifs de développement durable, l'établissement de rapports y afférents et les systèmes de suivi et d'évaluation</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Pourcentage effectif d'indicateurs liés aux objectifs de développement durable pris en compte dans le système national intégré de suivi et d'évaluation Niveau de référence : 131 (54,6 %) 2021 Niveau cible : 166 (71,9 %) 2026 Source des données : Bureau kényan des statistiques Fréquence de la collecte : Biennale</p>		
<p>Classement du Kenya selon l'indice de croissance verte pour l'Afrique Niveau de référence : 14^e en Afrique (2019) selon l'Indice de croissance verte Niveau cible : 11^e selon l'Indice de croissance verte</p>	<p>Source des données : Ministère de l'industrialisation, du</p>	<p>Produit 2.3 : Renforcement des capacités à promouvoir l'innovation sur les marchés existants et les nouveaux marchés dans tous les secteurs productifs au profit des jeunes, des femmes et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Proportion d'emplois formels et informels dans les secteurs productifs, par sexe Niveau de référence : Secteur formel 17 % Secteur informel 83 % (2020) Niveau cible : Secteur formel 25 % Secteur informel 75 % (2026) Source des données : Bureau kényan des statistiques et Ministère du travail Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
	commerce et du développement des entreprises Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : Département d'État de la planification	Indicateur 2.3.2 : Nombre de produits et de services innovants certifiés introduits sur les marchés existants et les nouveaux marchés par des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et des jeunes dans les secteurs productifs, ventilés par secteur Niveau de référence : 290 (2021) Niveau cible : 500 (2026) Source des données : Autorité des technologies de l'information et de la communication ; Institut d'administration du Kenya ; Institut kényan de la propriété intellectuelle Fréquence de la collecte : Annuelle		

Priorité ou objectif du pays : Un pays doté d'un environnement propre, sûr et durable

2.2. Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2026, les personnes risquant d'être laissées pour compte au Kenya – notamment les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, en particulier dans les comtés où les terres sont arides et semi-arides et dans les établissements urbains informels – ont accès à des écosystèmes gérés de manière durable dont elles tirent parti afin de mettre en place des solutions fondées sur la nature dans le cadre d'une transition verte

Objectifs de développement durable : 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique

Indicateur 3.1 : Couvert forestier, en proportion de la surface terrestre (%) Niveau de référence : 7,28 % (2022) Niveau cible : 12 % (2026)	Source des données : Service forestier du Kenya Fréquence de la collecte : Annuelle Entité responsable : Ministère de l'environnement et des forêts	Produit 3.1 : Amélioration, aux niveaux national, infranational et local, de la gestion durable des ressources naturelles, axée sur des approches centrées sur les personnes Indicateur 3.1.1 : Amélioration des pratiques en matière de gestion des zones de paysage, forêts et pâturages Niveau de référence : 3,4 millions d'hectares (2021) Niveau cible : 600 000 hectares (2026) Source des données : Service forestier du Kenya ; Département de la prospection des ressources et de la télédétection Fréquence de la collecte : Annuelle	Ministère de l'environnement et des forêts Ministère de l'énergie Autorité nationale de gestion de l'environnement Mécanisme associé aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national National Environment Trust Fund (Fonds d'affectation spécial national pour l'environnement) Administration nationale de gestion des sécheresses Centre national d'opérations en cas de catastrophe	Ressources ordinaires : 1,4 million Autres ressources : 48,6 millions
Indicateur 3.2 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes Niveau de référence :	Source des données : Centre national d'opérations en cas de catastrophe Fréquence de la collecte : Annuelle			

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau cible : Indicateur 3.3 : Pourcentage de ménages utilisant des énergies renouvelables et des technologies vertes Niveau de référence : 70 % (2022) Niveau cible : 90 % (2026)</p>	<p>Entité responsable : Centre national d'opérations en cas de catastrophe</p> <p>Source des données : Bureau kényan des statistiques</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'environnement et des forêts</p>	<p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de personnes (par sexe et par zone rurale/urbaine) bénéficiant d'initiatives visant à protéger et à promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles Niveau de référence : 10 000 (2021) Niveau cible : 60 000 (2026) Source des données : Service forestier du Kenya Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 3.2 : Renforcement des capacités et de la résilience face aux risques de catastrophe et aux effets des changements climatiques aux niveaux national et des comtés</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de comtés dotés d'un cadre juridique et de politiques concernant la réduction des risques de catastrophe et tenant compte des questions de genre Niveau de référence : 14 comtés, 0 au niveau national (2021) Niveau cible : 23 comtés, 1 au niveau national (2026) Source des données : Administration nationale de gestion des sécheresses Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de personnes (par sexe) bénéficiant d'initiatives climatiquement rationnelles Niveau de référence : 5 876 femmes, 5 930 hommes (2021) Niveau cible : 90 000 (2026) Source des données : Administration nationale de gestion des sécheresses Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 3.3 : Amélioration de l'accès à une énergie propre et rentable</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de technologies transférées afin d'améliorer l'accès à une énergie propre et abordable</p>	<p>Programme des Nations Unies pour l'environnement Programme alimentaire mondial Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Association des fabricants du Kenya Fonds pour l'environnement mondial Japon Russie</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Niveau de référence : 12 (2021) Niveau cible : 15 (2026) Source des données : Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.3.2 : Nombre de personnes (par sexe) ayant accès à des modes de cuisson propres (énergie propre) Niveau de référence : 4,16 millions de femmes et 4,12 millions d'hommes (2021) Niveau cible : 8,8 millions (2026) Source des données : Administration nationale de gestion des sécheresses Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 3.4 : Renforcement des capacités nationales et des comtés à atteindre les contributions déterminées au niveau national</p> <p>Indicateur 3.4.1 : Réduction des émissions, en millions de tonnes équivalent CO₂, grâce à la mise en œuvre d'initiatives d'atténuation des changements climatiques Niveau de référence : 143 millions de tonnes CO₂e (2021) Niveau cible : 142 millions de tonnes CO₂e (2026) Source des données : Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.4.2 : Nombre de comtés dotés d'un cadre juridique et de politiques concernant la lutte contre les changements climatiques et tenant compte des questions de genre Niveau de référence : 35 (2021) Niveau cible : 47 (2026) Source des données : Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		